

J'ai décidé de ne pas renouveler ma candidature au mandat de conseillère municipale d'Arthez de Béarn lors des prochaines élections.

Cette décision fait suite à des désaccords profonds sur la méthode de travail au sein de l'équipe municipale.

Ces divergences exprimées de manière constructive ne me permettent plus d'envisager la poursuite de mon engagement municipal dans ces conditions.

Je suis toutefois fière d'avoir servi les Arthéziens lors de ce mandat, notamment durant la crise sanitaire, période au cours de laquelle la mobilisation collective a permis d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux besoins de la commune.

Je tiens également à souligner les actions menées dans le cadre de mes fonctions départementales, au bénéfice direct de la commune : l'étude FENICS avec la mise à disposition de l'ingénierie départementale, les opérations de sécurisation routières, notamment l'aménagement du parking du cimetière, l'amélioration du tourne à gauche de N'Haux ainsi que la sécurisation et l'amélioration du chemin piétonnier de Caubin pour un montant proche de 150 000€.

A cela s'ajoutent l'engagement de 5 millions d'euros pour la rénovation du collège, l'amélioration continue de la restauration des collégiens avec près de 50% de produits bio et locaux, ainsi que l'allocation de 245 000€ pour l'amélioration et l'adaptation de l'habitat privé.

Néanmoins des défis majeurs demeurent afin de répondre pleinement aux attentes des Arthéziens.

Je fais le choix de me consacrer à mon mandat de conseillère départementale, et de continuer à exercer mes responsabilités avec toute l'implication et l'exigence nécessaires au service des habitants.

Je reste naturellement attentive aux projets locaux et à l'écoute de la future équipe municipale.

Je remercie les élus, les agents municipaux et l'ensemble des Arthéziens pour la confiance accordée et le travail mené collectivement.

Fabienne Costedoat Diu